

Le nouveau contexte du reporting extra-financier

LE NOUVEAU CONTEXTE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

L'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret 2017-1265 du 9 août 2017 ont transposé la directive européenne 2014/95/UE modifiant l'article 225 du Code de Commerce qui impose aux entreprises relevant de son champ d'application de reporter sur les informations sociales, environnementales et sociétales dans leur rapport de gestion. EDF entre dans le champ d'application de cette réglementation visant à établir, pour l'année 2018, une déclaration de performance extra-financière

EDF présente son modèle d'affaires au chapitre 1 de ce document et l'analyse de ses principaux risques au chapitre 2, dont les risques prioritaires du domaine RSE. Au présent chapitre 3, EDF décrit la manière dont ces derniers sont couverts par des politiques et des procédures de diligence raisonnables, et mentionne les indicateurs clés de performance dès que cela est pertinent. En outre, le présent chapitre traite des politiques mises en place en regard des enjeux figurant dans la matrice de matérialité, établie en 2017 dans le cadre d'un processus de concertation avec les parties prenantes (pour une description détaillée de cette matrice, voir la section 3.8.4).

Ce chapitre montre comment EDF s'engage en matière de développement durable, s'agissant d'abord de ses six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (cf. sections 3.2.1 à 3.2.6), puis au travers d'autres thématiques énoncées par la politique développement durable (cf. section 3.3), ou liées au domaine ressources humaines (cf. section 3.4). L'éthique, la conformité et la transparence fiscale sont abordés en section 3.5, le mécénat en section 3.6, et la notation extra-financière en section 3.7. Le plan de vigilance d'EDF est développé en section 3.8.1. En outre, la contribution d'EDF aux Objectifs développement durable de l'ONU est cartographiée en section 3.8.2, et la manière dont EDF met en œuvre les recommandations de la TCFD est récapitulée en section 3.8.3.

Les indicateurs clés de performance des politiques du Groupe retenus au titre de la déclaration de performance extra-financière sont repérés dans le texte du document de référence par un identifiant [*] et sont récapitulés dans la table de concordance figurant en section 8.5.4.

LES ENGAGEMENTS D'EDF EN MATIÈRE 3.1 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EDF s'engage en matière de développement durable (section 3.1.2) sur la base d'une démarche d'écoute et de compréhension approfondie de ses parties prenantes (section 3.1.1). La mise en œuvre est réalisée dans le cadre d'une gouvernance décrite en section 3.1.3

3.1.1 **COMPRENDRE LES PARTIES** PRENANTES ET L'ENVIRONNEMENT

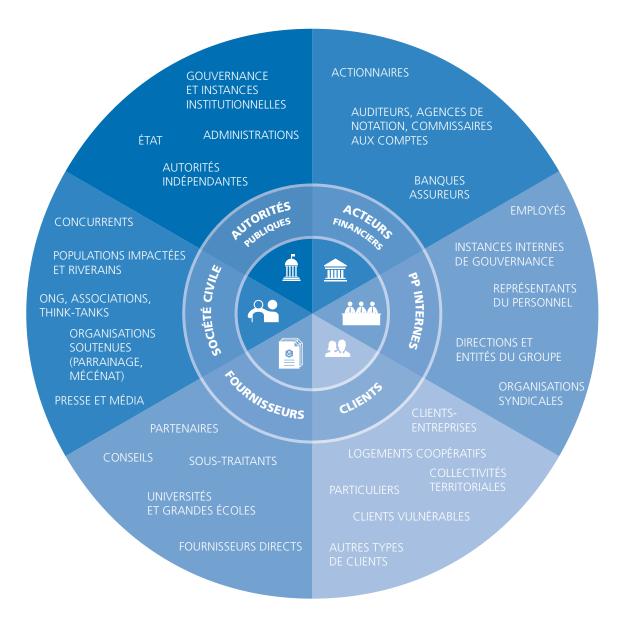
3.1.1.1 La cartographie des parties prenantes du Groupe

Afin de répondre aux attentes des parties prenantes, EDF a mis en place des outils de dialoque, d'écoute, d'analyse et de suivi : baromètres, partenariats, instances de dialoque, comités de suivi basés sur une cartographie de ses parties prenantes.

L'objectif de cette cartographie est d'aider au bon déploiement de sa politique de développement durable au bénéfice de sa performance. Le dialogue avec les parties prenantes est un des objets entrant dans le champ de compétences du Directeur Exécutif en charge de la Direction Innovation Responsabilité d'Entreprise Stratégie. La cartographie des parties prenantes a été approuvée en Comex et les relations avec les communautés locales entrent dans le champ du contrôle interne. La cartographie fournit aux directions et sociétés du Groupe un cadre d'organisation du dialogue (1). De plus, dans le cadre des certifications ISO 9001 et 140001 V2015, les directions et sociétés du Groupe établissent systématiquement une cartographie de leurs parties prenantes, et définissent les modes de dialogue appropriés.

⁽¹⁾ Accompagné d'un guide d'action des parties prenantes réalisé en 2015 sur la base des principes directeurs du Comité 21.

^[*] IND Indicateur clé de performance extra-financière (cf. table de concordance DPEF en section 8.5.4)



3.1.1.2 Les dispositifs d'écoute des parties prenantes

3.1.1.2.1 Les baromètres et les pratiques d'écoute

L'écoute organisée des attentes des parties prenantes est historiquement très développée dans les métiers de la production et de la commercialisation en France, ou encore chez EDF Renouvelables ou EDF Energy.

Les baromètres suivis d'année en année au moyen de questionnaires et de périmètres stables permettent de prendre la mesure de l'évolution des attentes des populations :

- Baromètre des riverains de la production nucléaire, thermique classique, et hydraulique⁽¹⁾: menées depuis 2009 par des instituts de sondages officiels comme IPSOS, ces études ont pour objectif de mesurer la perception des riverains relative aux ouvrages et à l'énergie. 19 sites de production nucléaire, 6 sites thermiques fossiles, 14 sites hydrauliques et 2 sites nucléaires en déconstruction (Creys-Malville
- et Brennilis) en 2018. Autour des centrales nucléaires, par exemple, les enquêtes mettent en lumière l'impact positif en matière d'emploi (83 %), d'activité économique (77 %), de commerce (65 %) et d'équipements collectifs (62 %) ;
- Baromètre Développement Durable (BDD): dispositif de suivi de l'opinion européenne sur les sujets liés à l'environnement, les énergies, le développement durable, diligenté par la R&D. Dans les trois pays enquêtés (France, Allemagne, Grande-Bretagne), le niveau de préoccupation environnementale s'avère en nette augmentation;
- Baromètre Interne des Perceptions de l'Environnement (BIPE): sondage réalisé auprès d'un échantillon des salariés d'EDF et d'Enedis (2). Les questions portent sur : l'environnement, l'énergie, la RSE et les concepts innovants. Les principaux résultats sont présentés en section 3.1.3.3.6 « Formation et sensibilisation au DD Evolution des perceptions des publics internes et externes » (3).

⁽¹⁾ Ce baromètre a concerné 19 sites de production nucléaire, 6 sites thermiques fossiles, 14 sites hydrauliques et 2 sites nucléaires en déconstruction (Creys-Malville et Brennills) en 2018.

⁽²⁾ Enedis est une filiale gérée en toute indépendance.

⁽³⁾ Outre l'enquête interne « MyEDF », cf. section 3.4 « Autres thématiques du domaine ressources humaines ».

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES – RESSOURCES HUMAINES

Les engagements d'EDF en matière de développement durable

3.1.1.2.2 Les panels de parties prenantes

Depuis plus de vingt ans, le groupe EDF s'appuie sur différents conseils de parties prenantes externes, à l'échelle corporate, d'un pays d'implantation ou d'une filiale. Plusieurs panels d'experts apportent aux dirigeants du Groupe leur vision sur les grands sujets qui intéressent EDF.

Le Conseil développement durable, est composé de personnalités externes représentatives des différents enjeux liés à l'impact des installations et des activités d'EDF; il questionne le plus en amont possible les dirigeants opérationnels et les experts de l'entreprise sur les options qu'elle se propose de prendre en matière de développement durable. En 2018, le panel s'est réuni autour des thèmes de la communication responsable et de la déconstruction des centrales nucléaires.

En 2018, le Conseil scientifique d'EDF, présidé par Sébastien Candel, Président de l'Académie des Sciences, s'est réuni à trois reprises. Les thèmes ont concerné les applications de l'hydrogène pour EDF, la physique quantique dans ses applications pour EDF, et les orientations de la recherche et développement d'EDF.

Le Conseil médical d'EDF, présidé par le Professeur André Aurengo, membre de l'Académie de médecine, est un organe de réflexion et de conseil sur des thèmes sanitaires d'actualité en lien avec les activités d'EDF. Les principaux thèmes traités en 2018 ont concerné les champs électromagnétiques, la prévention du risque électrique et la gestion des déchets pathogènes.

En 2017, EDF a créé, en partenariat avec Usbek & Rica, son Conseil des générations futures, un espace de dialogue ouvert et pluraliste pour échanger sur les futurs de l'énergie. Son objectif est de renouveler la manière dont EDF dialogue avec la société, et de stimuler les réflexions sur des grands enjeux d'avenir en libérant la parole et en éclairant les divergences pour nourrir le débat public. Il rassemble quarante collaboratrices et collaborateurs représentant la diversité des métiers et des sociétés du groupe EDF en France (hors RTE et Enedis), et une trentaine de participants externes, reconnus pour leur engagement dans le développement durable, la transition énergétique, l'économie sociale et solidaire, la transformation des organisations et des mentalités. En 2018, ce Conseil a tenu deux audiences : « Peut-on parler sereinement du nucléaire ? » et « Quelles (r) évolutions pour quelles mobilités ? ».

Courant 2018, la Direction du Parc Nucléaire et Thermique (DPNT), en lien avec le pôle Renouvelables, a initié une démarche spécifique visant à écouter les attentes sociétales nouvelles autour des thèmes de l'autonomie énergétique, de l'autoconsommation, de la production décentralisée, et sur la manière dont ces questions interrogent le système électrique actuel bâti autour des notions de solidarité, d'interconnexion et sécurité d'alimentation. Un « Cercle de réflexion » composé d'une dizaine de personnalités d'horizons très divers (associatifs, universitaires, journalistes, économistes) a produit une première analyse. La réflexion est suivie et accompagnée par un groupe de managers de l'entreprise, associé tout au long du processus de travail.

En 2018, EDF a mis en place un Comité scientifique de la communication, composé de dix enseignants chercheurs spécialisés dans le domaine de la communication. La première réunion s'est déroulée sur le thème de la communication responsable.

En Grande-Bretagne, EDF Energy dispose d'un Sustainable Business Panel qui conseille le Directeur Général et le Comité exécutif sur les questions de développement durable. Il est composé d'experts internes et externes choisis pour leurs compétences stratégiques et leur expertise en développement durable. Le Sustainable Business Panel se réunit deux fois par an, sous la présidence du Directeur de la Stratégie et des Affaires Publiques d'EDF Energy, avec notamment pour thème en 2018 le marché de l'emploi et des compétences dans une économie décarbonée.

Créé en 2015, le Conseil des parties prenantes d'Enedis réunit des personnalités reconnues du monde de l'entreprise, des universitaires ou encore des responsables associatifs, sous l'égide de la Direction du Développement Durable d'Enedis. Le Conseil a vocation à apporter un regard constructif sur les enjeux liés aux évolutions sociétales susceptibles d'impacter le futur de l'entreprise et ses métiers. Il enrichit les réflexions de l'entreprise sur sa stratégie, éclaire certaines problématiques actuelles

ou en devenir par une vision externe et pluridisciplinaire, et formule des recommandations. En 2018, deux sujets ont été traités : la responsabilité sociale élargie de l'entreprise et la précarité énergétique.

En 2018, Edison a mis en place un Conseil développement durable. La première réunion a été consacrée à la nouvelle politique et aux objectifs de développement durable. Le Panel a notamment encouragé Edison à poursuivre son action d'innovation inclusive. La seconde réunion a porté sur les modes de vie durables à l'ère de la numérisation. Le Panel est également associé à l'analyse des enjeux extra-financiers d'Edison.

La participation à des think tanks 3.1.1.3 et associations d'entreprises au niveau international

EDF se nourrit des réflexions et des recherches les plus en pointe sur le développement durable à travers des think tanks et différents instituts de recherche. L'objectif est d'échanger sur les meilleures pratiques et aussi d'enrichir la qualité des débats à destination des décideurs publics lors des manifestations telles que les négociations climatiques (COP).

Parmi les think tanks, on compte l'I4CE (1) ou l'Iddri (2), avec lesquels EDF a travaillé en 2018 sur la neutralité carbone. EDF a également contribué, au sein de EpE (3) à une étude globale sur la neutralité carbone de la France en 2050.

EDF s'appuie sur les travaux du SDSN (4), vaste réseau de chercheurs et d'universitaires initiés par le Secrétaire Général des Nations Unies. Dans ce cadre, en 2018, EDF a notamment soutenu le Pacte mondial pour l'environnement visant à harmoniser les standards environnementaux à l'échelle planétaire.

EDF participe à plusieurs organisations rassemblant des entreprises et qui agissent dans le domaine de l'environnement comme par exemple le Global Compact des Nations Unies et EpE. En 2018, un rapport sur le prix du carbone et un rapport sur la décarbonation de l'économie ont été soutenus avec le WBCSD (5).

Ces participations permettent à EDF de nourrir des stratégies qui concilient développement durable et business, à l'instar de l'initiative Electric Vehicle 100, EV100, de Climate Group, où EDF s'engage à convertir sa flotte en véhicules électriques d'ici 2030 et à devenir un acteur incontournable de la mobilité électrique propre dans les années à venir (cf. section 3.2.4.5 « Mobilité électrique »).

3.1.2 S'ENGAGER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1.2.1 Les Objectifs de Responsabilité d'Entreprise et la politique Développement durable

Les Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) annoncés par le Groupe lors de l'Assemblée générale du 12 mai 2016 traduisent l'engagement du Groupe dans sa transformation stratégique en résonnance aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU; en effet, si ces derniers ne s'adressent pas directement aux entreprises, ils ne sauraient être atteints sans leur contribution active.

Ces ORE ambitieux fixent une feuille de route pour les métiers et filiales du groupe pour réussir CAP 2030 ; six thèmes majeurs ont été retenus. Trois d'entre eux sont liés à l'environnement et aux ressources naturelles : le climat, la biodiversité, et l'efficacité énergétique, Deux autres permettent de conforter l'engagement sociétal d'EDF, au travers de l'accompagnement des populations les plus fragiles et de la mise en place systématique de démarches de concertation autour des nouveaux projets, partout dans le monde. Le sixième objectif est social : il s'agit du développement humain pour assurer la sécurité et l'égalité professionnelle de nos collaborateurs.

- (1) Intitute For Climate Economics.
- (2) Institut du développement durable et des relations internationales.
- (3) Association Française des Entreprises pour l'Environnement.
- (4) Sustainable Development Solutions Network.
- (5) World Business Council on Sustainable Development.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES - RESSOURCES HUMAINES

Les engagements d'EDF en matière de développement durable

Ces objectifs sont intégrés dans la politique de développement durable du Groupe destinée à préciser toutes les exigences du Groupe en termes de développement durable (1).

3.1.2.2 Intégration des Objectifs de Responsabilité d'Entreprise dans le processus stratégique du Groupe et le *screening* des projets

Les six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) traduisent des engagements à long terme (2030), dont l'exigence de mise en œuvre est déclinée dans les lettres de cadrage précisant la contribution attendue de chacune des entités et filiales du Groupe à la réussite de l'ambition commune. Le dispositif de pilotage de ces engagements est intégré à la boucle stratégique du Groupe. Les revues de performance annuelles permettent de suivre et contrôler leur réalisation effective par les entités et filiales.

De même, les projets et investissements soumis à l'approbation du Comité des engagements du Comité exécutif du Groupe (2) (CECEG) font l'objet d'un avis spécifique de la Direction du Développement Durable élaboré à partir d'une grille de criblage traduisant en termes opérationnels les enjeux des six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise. Lorsque nécessaire, la Direction du Développement Durable procède à ou organise des due diligences spécifiques à ces enjeux.

3.1.3 LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



3.1.3.1 La gouvernance

La Responsabilité d'entreprise est au cœur de la stratégie du groupe EDF. L'un des comités du Conseil d'administration, le Comité gouvernance et responsabilité d'entreprise a pour mission de suivre les sujets liés à la responsabilité d'entreprise, dont les questions liées au changement climatique, leurs conséquences sur le groupe EDF.

Lors du séminaire stratégique du Conseil d'administration de septembre 2018, l'approche de responsabilité d'entreprise a été débattue : suivi de la mise en œuvre des 6 Objectifs de Responsabilité d'Entreprise, déploiement de la politique Développement Durable Groupe, innovations financières et sociales au service de la transition énergétique.

Le suivi et la mise en œuvre de l'engagement de réduction des émissions directes de CO₂, annoncé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2018, a été présenté devant le Comité gouvernance et responsabilité d'entreprise du 29 novembre 2018 (cf. section 4.2 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration »).

3.1.3.2 L'organisation

La Direction Développement Durable (DDD) est rattachée au Directeur Innovation Responsabilité d'Entreprise et Stratégie (DIRES), membre du Comité exécutif.

■ Elle contribue à la transformation stratégique du Groupe en accompagnant métiers et projets dans la prise en compte concrète des enjeux (opportunités et risques) environnementaux et sociaux, dans les choix et les gestes professionnels, grâce en particulier à l'intégration des six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise dans le cadrage stratégique des entités opérationnelles et dans le processus de criblage des nouveaux projets sous l'angle du développement durable ⁽³⁾. Elle est notamment chargée du suivi de l'objectif de réduction des émissions directes de GES « scope 1 » ⁽⁴⁾ du Groupe en dessous de 30 Mt en 2030.

- Elle contribue à renforcer et rendre visible la performance non-financière du Groupe, c'est-à-dire à garantir la qualité des données tout en tenant compte des attentes de nos parties prenantes (investisseurs, clients, agences, ONG), et à rendre visible la contribution du Groupe à la transition énergétique.
- Elle anime le développement durable dans le groupe : animation corporate des métiers et des filiales au sein du SDC ⁽⁵⁾ (Sustainable Development Committee), animation des réseaux internes dédiés comme le système de *management* environnemental ou les réseaux de veille anticipative, animation de la relation et du dialoque avec les partenaires externes.
- Elle regroupe et anime les expertises nécessaires à la prise en compte des enjeux de développement durable et tout particulièrement à la mise en œuvre des Objectifs de Responsabilité d'Entreprise. Pour cela, elle s'appuie, au-delà des compétences internes à la DDD ou au groupe EDF, sur des partenariats avec des institutions, des think tanks ou des ONG.

En décembre 2018, a été créé le Comité stratégique responsabilité sociale d'entreprise afin de coordonner au mieux l'ensemble des enjeux de RSE portés par les différentes entités du Groupe et d'en assurer un pilotage stratégique. Le Comité stratégique responsabilité sociale, notamment composé du Directeur Exécutif Ressources humaines, du Directeur Exécutif Finance et du Secrétaire Général du Groupe, est présidé par le Directeur Exécutif Innovation Responsabilité d'Entreprise Stratégie. Le Comité stratégique RSE ne se substitue pas aux instances existantes. Il rend compte de ses activités au Comité exécutif au moins une fois par an et se tient à la disposition du Conseil d'administration auquel il transmet les comptes-rendus de ses séances.

3.1.3.3 Les leviers de transformation

3.1.3.3.1 Une organisation de la veille

Les politiques environnementales et énergétiques nécessitent qu'EDF soit capable de les anticiper, d'en saisir les opportunités mais également prenne les mesures nécessaires suffisamment en amont. Ce dispositif est au service de 3 enjeux fondamentaux pour le Groupe :

- un enjeu de conformité réglementaire pour garantir la capacité d'EDF à démontrer la prise en compte des réglementations de toute nature;
- un enjeu business concernant l'impact des différents textes réglementaires sur la création de valeur;
- un enjeu de réputation, l'ensemble des parties prenantes (y compris les agences d'évaluation financière et extra-financière) étant de plus en plus impliquées sur ces dimensions

La Direction Développement Durable anime un dispositif de veille anticipative afin de mobiliser et de coordonner au mieux les ressources internes. Le dispositif de veille vise à :

- renforcer la détection et la qualification des risques et opportunités ;
- faciliter le partage entre métiers, directions géographiques et sociétés du Groupe sur les enjeux transverses pour davantage de synergies;
- améliorer la visibilité des dirigeants sur les risques et opportunités ;
- contribuer à accroitre l'efficacité des actions de défense des intérêts du Groupe, en France comme à l'International.

Le dispositif de veille anticipative s'appuie sur le travail de groupes thématiques appelés « réseaux » : eau, déchets et sols, air, biodiversité, risques industriels, efficacité énergétique, précarité énergétique, santé, changement climatique. Chaque réseau est composé d'une quinzaine de membres issus des différents métiers du Groupe et se réunit chaque trimestre pour partager une vision globale. Chaque réseau travaille en étroite collaboration avec la Direction Juridique, la Direction des Affaires Publiques et la Direction des Affaires Européennes. Les pilotes de chaque réseau se réunissent chaque mois en Agence du Développement Durable qui veille à la transversalité des approches et s'assure de la meilleure prise en compte des enjeux du Groupe, dans un regard global et de long terme.

⁽¹⁾ Cf. section 3.3 « Autres thématiques de la politique développement durable ».

⁽²⁾ Sont concernés les nouveaux projets de plus de 50 millions d'euros, ayant un impact significatif sur les territoires et l'environnement. En 2030, le Groupe envisage de porter ce seuil financier à 30 millions d'euros.

⁽³⁾ Cf. section 3.1.2.2 « Intégration des Objectifs de Responsabilité d'Entreprise dans le processus stratégique du Groupe et le criblage des projets ».

⁽⁴⁾ Cf. section 3.9.2.2 « Précisions sur les données environnementales » pour la définition du « scope 1 ».

⁽⁵⁾ En 2018, le SDC s'est réuni à cinq reprises et a par exemple examiné la trajectoire carbone, l'agenda biodiversité, l'organisation du reporting extra financier et effectué la revue du Système de Management Environnemental du Groupe.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES – RESSOURCES HUMAINES

Les engagements d'EDF en matière de développement durable

3.1.3.3.2 Un pilotage des risques environnementaux

Le groupe EDF, conscient des impacts potentiels de ses activités sur l'environnement, met en œuvre une politique de gestion de ses risques sur les plans opérationnel, financier et organisationnel dans le respect des réglementations en

Les risques environnementaux, y compris ceux liés au changement climatique, sont intégrés au système de management de l'environnement et au dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec la gestion des risques Groupe. Ils font l'objet de plans d'action découlant des orientations de la politique de développement durable

L'actualisation de la cartographie (1) des risques 2018 conforte l'analyse des risques et ne souligne pas de nouveaux risques environnementaux. À fin 2018, avec la cession du terminal méthanier de Dunkerque et l'acquisition de Framatome, le Groupe compte 9 sites SEVESO seuil haut et 38 sites seuil bas (2).

En 2018, comme les années précédentes, les éléments les plus significatifs, en termes d'enjeux économiques et financiers relatifs aux risques environnementaux portent sur les sujets suivants : le changement climatique et les émissions de GES ; le déploiement des actions d'efficacité énergétique ; les impacts des activités d'EDF sur l'air, l'eau, les sols et la production de déchets ; la préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes et la gestion de la ressource en eau.

Prévention des risques et pollutions

Pour maîtriser les risques d'incidents ou d'accidents industriels pouvant porter atteinte au milieu naturel ou à la santé publique, EDF met en œuvre :

- un système de management environnemental Groupe, suivi et amélioré en permanence dans les entités et sur les sites ;
- une politique active d'investissements et un programme de déconstruction d'actifs industriels dont l'exploitation est arrêtée, qui comporte si nécessaire des opérations de dépollution;
- un programme de formation du personnel et de sensibilisation de toutes les parties impliquées, intégrant le retour d'expérience des crises vécues et des exercices;
- des inspections et des audits sur les sites de production ;
- une politique de gestion de crise, qui prévoit notamment des tests réguliers des organisations de crise au travers d'un programme annuel d'exercices de crise (cf. section 2.2.2.1.2 « La gestion de crise et continuité d'activité »).

Pour réduire ces risques, les entités du Groupe mettent en œuvre un programme d'élimination ou de substitution de certaines substances (PCB, produits chimiques) par des produits plus respectueux de l'environnement. Ces travaux visent en priorité les substances CMR (cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques) ou considérées comme extrêmement préoccupantes. Dans le prolongement des études des années antérieures, des substitutions sont désormais mises en œuvre : huiles éco-acceptables à la production hydraulique, fluide de commande des turbines de centrales thermiques et nucléaires en France et au Royaume-Uni, vernis et peintures (Direction Industrielle, Direction immobilier et Citelum en Italie), etc. Dans le cadre d'un projet de R&D, des actions visent à identifier et évaluer des technologies matures et innovantes de traitement des effluents liquides permettant de réduire les

produits chimiques nocifs (bore, hydrazine, ammoniaque, C14, H3, nitrates, AOX, CRT. Cu/Zn. etc.).

Localement, chaque unité opérationnelle et société du Groupe identifie les événements qui peuvent avoir un impact environnemental, gère les situations d'urgence qui peuvent en découler, réalise les exercices de crise correspondants, met en œuvre un suivi et communique sur les événements environnementaux relevant de sa responsabilité

Durant l'année 2018, il n'y a pas eu d'événement environnemental à enjeu (3). Ouelques incidents, sans impact environnemental ou sanitaire maieur, ont principalement concerné des fuites ou déversements d'hydrocarbures ou de produits chimiques. Ils ont été maîtrisés selon les procédures d'urgence en vigueur et ont permis de limiter fortement leur impact sur l'environnement naturel. Quelques événements sont cependant à signaler : la présence de retombées de poussières jaunes à proximité de la centrale à cycle combiné gaz de Bouchain (France) sans certitude sur le lien avec les émissions au démarrage, la mort de quelques rapaces sur des parcs éoliens en France et au Mexique. Par ailleurs, la période de canicule et de sécheresse a créé des conditions défavorables à la vie piscicole et une gestion de l'eau difficile notamment à sur la basse vallée de l'Ain et sur l'étang de Berre.

Certains des événements environnementaux peuvent être suivis de contentieux issus de plaintes déposées par des ONG ou associations, de mises en demeure des autorités de régulation nationales (ASN, préfecture, etc.) ou de litiges relatifs à des opérations foncières. En 2018, le montant des pénalités prononcées à l'encontre d'EDF en France s'est élevé à environ 1,94 million d'euros. Il est composé de deux types de pénalités : une condamnation relative à un événement industriel sur le site de Bugey en 2013 (5 000 euros de dommages et intérêts), et deux contentieux arrivés à leur terme et relatifs à des opérations de ventes de terrain assorties de travaux d'assainissement des sols. Il s'agit d'une vente d'un terrain à Perpignan en 2010 et d'une autre vente à Saint-Malo en 2007 (terrain d'une ancienne usine à

Le système de management environnemental (SME)

Afin de coordonner l'ensemble des objectifs et des actions issus de ses engagements et de sa politique de développement durable, le groupe EDF a mis en place une animation à l'échelle du Groupe, pilotée par un Comité développement durable (SDC) et mise en œuvre pour la partie environnementale (y compris ceux liés au changement climatique) à l'aide d'un système de management environnemental (SME).

Le SME du groupe EDF est certifié selon la norme internationale ISO 14001 version 2015 sur un périmètre représentant la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé d'EDF et de ses filiales (hors Enedis) et participations (4). En 2018 de nouvelles filiales ont rejoint le périmètre de certification du Groupe (Electricité de Strasbourg Services Energétiques, et Electricité de Strasbourg Réseaux, IFOPSE). Deux filiales ne sont pas certifiées mais disposent de systèmes de management de l'environnement et participent à l'animation du SME.

En 2018, et dans le cadre de l'amélioration continue du SME, le certificateur Afnor a tenu à souligner l'intégration toujours plus forte du développement durable au cœur de la stratégie du Groupe, ainsi que les efforts déployés pour outiller et simplifier la démarche (à l'image par exemple de la mise en place opérationnelle de l'outil HSE sur la veille de conformité réglementaire).

⁽¹⁾ Cf. section 2.2.2.1.1 « La cartographie des risques et le rapport de maîtrise des risques et des activités »,

⁽²⁾ Seuil haut et seuil bas ; les établissements industriels sont classés « Seveso » selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les établissements en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso seuil haut ». Les exigences associées à ces deux types sont très différentes ; elles sont fortement contraignantes pour le seuil haut, notamment quant au système de gestion de la sécurité, à l'information du public, au plan de prévention, etc.

⁽³⁾ Événement environnemental à enjeu : événement affectant gravement l'environnement (espaces, ressources et milieux naturels, sites et paysages, qualité de l'air, espèces animales et végétales, diversité et équilibres biologiques) et ayant un fort impact médiatique ou ayant un impact financier supérieur à 3 millions d'euros. L'événement affectant l'environnement susceptible de porter atteinte à la santé humaine entre dans le champ d'application de l'événement à enjeu pour le groupe EDF.

⁽⁴⁾ Cf. résultats indicateurs environnementaux.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES - RESSOURCES HUMAINES

Les engagements d'EDF en matière de développement durable

Les différentes actions menés en 2018 par les directions et sociétés du Groupe sont précisées dans les chapitres suivants relatifs à la mise en œuvre des Objectifs de Responsabilité d'Entreprise et de la politique de Développement Durable notamment en matière de réduction de l'empreinte carbone, d'amélioration des performances environnementales (dont la maîtrise des rejets et la valorisation des déchets) et de préservation des ressources naturelles et la biodiversité autour des aménagements industriels.

3.1.3.3.3 Un apport d'expertises via des partenariats développement durable

Les partenariats constituent un levier important pour mettre en œuvre les Objectifs de Responsabilité d'Entreprise sur quatre champs particulièrement : la biodiversité, la transition énergétique, les populations vulnérables et la précarité énergétique, la concertation

Sur ces thématiques, les partenariats apportent une expertise essentielle aux différents métiers et sociétés du Groupe sur des questions évolutives, et permettent d'engager ou de fluidifier des dialogues avec les parties prenantes, au niveau national comme au niveau local.

- En matière de biodiversité, le Groupe s'appuie en France sur des partenariats nationaux construits dans la durée avec les grands acteurs du secteur : Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Réserves naturelles de France (RNF), Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN), Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN), Conservatoire du littoral, Société française d'étude et de protection des mammifères (SFEPM). Ces partenariats portent notamment sur le terrain sur la réalisation des inventaires, l'évaluation et la gestion du patrimoine foncier d'EDF, l'échange en amont de nouveaux projets.
- Au total, plus de cent partenariats sont noués par les métiers avec des associations ou des organismes de recherche tels que l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).
- Le partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) se poursuit *via* le financement et le pilotage d'actions en faveur des milieux aquatiques (1 convention cadre et près de 50 conventions en local avec les fédérations départementales).
- Des séminaires avec les principaux partenaires permettent d'entretenir une dynamique collective au service de la démarche biodiversité d'EDF; par exemple en 2018 autour de la rédaction de la feuille de route biodiversité d'EDF (cf. chapitre 3.6 « S'engager en faveur de la biodiversité »).
- Au Royaume-Uni, EDF Energy dispose de partenariats de plus de 20 ans avec le Suffolk Wildlife Trust à Sizewell et collabore notamment avec le Wildlife Trust Natural England.
- Sur le climat et la transition écologique et solidaire au sens large, le partenariat noué avec l'Iddri (l'Institut du développement durable et des relations internationales) permet à EDF d'engager des échanges sur des sujets à enjeu, de développer son expertise et de détecter les sujets émergents.
- L'accompagnement des populations fragiles dans la transition énergétique constitue l'un des axes de partenariat d'EDF, tout particulièrement avec le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social. EDF a ainsi récemment initié un partenariat avec ASHOKA France, l'un des pionniers et des acteurs majeurs de l'entrepreneuriat social décrit au chapitre 3.34 « L'innovation sociale »);

En matière de dialogue et de concertation menée au sein des territoires, des partenariats se poursuivent avec le Conservatoire du littoral sur la dimension « accompagnement des territoires » et avec l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) pour que les directions opérationnelles d'EDF intègrent davantage la dimension paysage dans leurs activités. Ainsi, dans le cadre du partenariat avec l'ENSP, un atelier pédagogique régional « APR Brennilis » a été organisé sur la requalification de la centrale sur son territoire.

EDF tisse divers partenariats avec des acteurs nationaux tels que syndics de copropriété pour les rénovations, collectivités pour la ville, ou éco-maires ou s'agissant du livre blanc bas carbone. La dimension territoire est également portée au niveau national, par exemple par des métiers comme l'hydraulique sur des actions de sensibilisation à la sûreté/sécurité autour des ouvrages et les lâchers d'eau, ou encore avec l'association Sites et Cités Remarquables pour l'appui à la

mise en valeur de notre patrimoine industriel. Enfin, de nombreux partenariats locaux sont noués dans le cadre du dialogue de proximité avec les acteurs des territoires.

3.1.3.3.4 Des moyens de R&D au service du développement durable

En matière de développement durable, l'activité R&D d'EDF vise aussi sur le plan environnemental la préservation des ressources naturelles et de la santé humaine *via* des solutions de réduction des rejets dans l'eau, l'air ou les sols, de maîtrise des interactions entre installations et biodiversité, de réduction des prélèvements dans la logique de l'économie circulaire. Sur le plan sociétal, des actions sont également menées en matière d'outils de dialoque et de méthodes de concertation.

En France, EDF consacre 100,2 millions d'euros, soit 20 % de son budget R&D à la protection de l'environnement. Au niveau du Groupe, les dépenses totales en R&D montent à 711 millions d'euros, répartis entre EDF et sept filiales, dont trois à l'international (voir section 1.6.1 « Organisation de la R&D et chiffres clés »).

Pour diverses illustrations de l'engagement de la R&D d'EDF sur les grands enjeux de développement durable, voir les sections 3.2.1 (ORE n° 1), 3.2.3 (ORE n° 3), 3.2.4 (ORE n° 4), 3.2.5 (ORE n° 5) et 3.2.6 (ORE n° 6), ainsi que les sections adaptation au changement climatique et ressources naturelles en section 3.3 « Autres thématiques de la politique développement durable ».

3.1.3.3.5 Formation et sensibilisation au développement durable





Les enjeux sociétaux, environnementaux et climatiques liés à la production d'électricité sont complexes et restent insuffisamment connus des différentes parties prenantes du groupe. EDF a priorisé ses actions de formation et de sensibilisation au développement durable sur deux thématiques :

- faire comprendre la transformation des différents métiers du Groupe en relation avec le développement durable et les six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) intégrés au Plan stratégique de communication d'EDF pour les années 2018 – 2020: lutte contre le changement climatique, développement humain, efficacité énergétique, précarité énergétique, dialogue et concertation, biodiversité;
- rendre visible la contribution d'EDF à la transition énergétique des territoires, en tenant compte des dimensions de solidarité.

En direction des publics internes

Formation

En 2018, pour la première fois, le document qui fixe pour trois ans les « Orientations de Formation d'Entreprise » intègre un chapitre spécifique dédié à la contribution d'EDF à la transition énergétique, établi avec la Direction du développement durable

Des enjeux et priorités métiers ont été définis pour renforcer les compétences et l'expertise des salariés aux aspects environnementaux, notamment au regard des exigences réglementaires et normatives. Des formations sont prescrites et intégrées dans les cursus « métier » et parcours d'intégration des nouveaux arrivants. À la Direction Commerce et au sein des filiales (Dalkia, Citelum etc.), fédérées au sein d'une Académie des Services énergétiques Groupe depuis 2016, ces formations portent principalement sur l'efficacité énergétique.

À destination de tous, des formations transverses liées aux Objectifs de Responsabilité d'Entreprise sont déployées, d'une part en vue de mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets (96 salariés formés en 2018), et d'autre part en vue d'améliorer le dialogue avec les parties prenantes (269 salariés formés en 2018, soit 3 451 heures de formation, en hausse de 85 % par rapport à 2017). Certaines de ces formations sont décentralisées en région, dans le cadre de démarches d'ancrage territorial.

Dans le cadre du dispositif « Parlons énergies » déployé sur le premier semestre de 2018, ce sont près de 200 salariés, dont 160 dialogueurs qui ont été formés aux méthodes d'écoute et de dialogue, compétences transférables au dialogue avec les parties prenantes externes.